

# Compte-rendu de l'audience au rectorat du 2 septembre 2015 – situation des non-titulaires



Concernant les capacités de réemploi, la Directrice des ressources humaines, Mme Chazal, nous a expliqué qu'il y a deux groupes de discipline :

1. en maths, anglais, doc, techno, lettres classiques, CPE, il reste une centaine d'ETP (équivalents temps plein, souvent morcelés en BMP, blocs de moyens provisoires) à pourvoir, puis des suppléances.
2. en SVT, philo, physique, CPE, il reste encore des TZR, donc ce sont des suppléances à pourvoir

Le processus a été accéléré par rapport à l'année dernière, puisque 600 non-titulaires de plus sont affectés cette année par rapport à l'année dernière date pour date. **En revanche, plus de 1000 collègues n'ont pas été réembauchés, ce que SUD a bien évidemment dénoncé.**

La DPE 2 a embauché deux personnes, ce qui devrait améliorer les conditions d'affectation, mais plutôt à compter de l'année prochaine. Nous avons dénoncé la lenteur de l'obtention, notamment, de l'attestation employeur, nécessaire pour postuler à Pôle Emploi.

Les CDI sont cette année encore payés à 70% en cas de non affectation : nous avons bien dit que c'était un scandale, et qu'ils étaient payés à 100% dans d'autres académies et dans la même situation.

SUD a demandé si la proximité de la CDIisation n'était pas un frein au réemploi, évitant à l'employeur d'arriver jusqu'à l'obligation de CDIser, comme cela se fait dans d'autres secteurs. La DRH nous a affirmé que non, que c'était plutôt un facteur de priorité dans le réemploi.

Concernant la liste des non-renouvelés transmise aux organisations syndicales en juillet, contenant une soixantaine de noms, la DRH a dit qu'elle pourrait réenvisager certaines situations.

Les syndicats appellent de nouveau à se rassembler le mercredi 9 septembre à 14 heures devant le rectorat.